



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

FICHE DE POSTE AIDE SOIGNANT

1/ DEFINITION DU POSTE

1.1. Dénomination

Aide-soignant

1.2. Position du poste dans l'organisation

- Position hiérarchique

Sous la responsabilité déléguée des infirmières, de l'infirmière coordonnatrice, du Médecin coordonnateur et de la Directrice. (Voir organigramme hiérarchique).

- Position fonctionnelle

L'aide-soignant(e) collabore et communique avec l'ensemble des équipes soignantes de jour et de nuit ainsi qu'avec les membres du personnel des autres services (cuisine, entretien, logistique, animation et administratif).

- Champs d'action

- L'ensemble de l'EHPAD et auprès de tous les résidents de l'établissement.
- La priorité d'intervention relevant de l'organisation du travail et de l'état de dépendance des résidents.
- L'autonomie du poste est définie par l'organisation du travail.

- Communication organisationnelle du poste est assurée par les outils suivants

- Les transmissions orales et téléphoniques
- Les transmissions informatiques
- Les cahiers des transmissions
- Les tableaux d'affichages
- Les réunions du personnel

- Rémunération

Selon la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951.

EHPAD « Les Airelles »

22 Bis Promenade Claude Nogué
66820 VERNET LES BAINS

: 04.68.05.46.70



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

2/ MISSION DU POSTE

En tant qu'aide-soignant/e, vous accompagnerez des individus âgés, dépendants et/ou semi dépendants, atteints d'infections aigües ou d'autres problèmes de santé gérontologiques, somatiques comme cognitifs.

Par conséquent vous réaliserez les missions suivantes :

- Soins de bien-être et confort : Installation et mobilisation de la personne âgée pour maintenir son autonomie (dans le respect des règles de manutention, massages des membres, préparation et réalisation de toilettes et changes)
- L'aide à l'alimentation, à l'hydratation,
- Les soins préventifs,
- Soins techniques de base, curatifs et préventifs : Observations de l'état général et des réactions de la personne, observations et mesure des paramètres vitaux (prise de températures, pesées et surveillance des selles) et prévention d'escarres
- Vous surveillerez la prise de médicaments
- Vous mettrez en place et/ou vous participerez aux animations et activités occupationnelles
- Vous assurerez l'entretien direct et indirect de l'environnement du résident (réfection des lits)

L'aide-soignant est soumis au secret professionnel et une obligation de réserve.

3/ SYSTEMATISATION DES TÂCHES

3.1. Accompagnement

Être aux côtés des résidents pour répondre à leurs besoins, en appliquant la démarche la plus personnalisée possible qui comporte des actions d'évaluation, de stimulation, de proposition.

3.2. Hygiène et soins

Assister les résidents dans la toilette et les soins d'hygiène corporelle, assurer la prévention des escarres et veiller à leur confort quotidien.

3.3. Restauration

Assurer l'aide à la prise alimentaires si nécessaire, puis procéder au débarrassage et au nettoyage des tables et de l'adaptable.

3.4. Hébergement

Assurer la réfection des lits les jours de douche ou si nécessaire.

3.5. Relationnel

- Aide à l'accompagnement
- Attention à l'égard des résidents et de leur famille afin de percevoir leurs attentes.

EHPAD « Les Airelles »

22 Bis Promenade Claude Nogué
66820 VERNET LES BAINS

: 04.68.05.46.70



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

4/ ORGANISATION DES TÂCHES

L'organisation des tâches est définie en fonction des besoins des personnes âgées et des protocoles écrits en vigueur dans l'établissement. (Voir fiche des tâches et protocoles écrits).

5/ PROFIL DU POSTE ET DE SON TITULAIRE

5.1. Formation de base

Diplôme d'État d'Aide-Soignant (DEAS) requis.

Expérience en EHPAD ou en structure médico-sociale est appréciée.

Capable de travailler en horaires décalés, y compris les week-ends et jours fériés.

5.2. Connaissances particulières requises

Connaissances sur les personnes âgées, la psychologie de la vieillesse.

5.3. Savoir Etre exigées

Faire preuve de bienveillance, de gentillesse, de discrétion, de douceur et de patience.

6/ CONDITIONS DE TRAVAIL

6.1. Lieu de travail

Résidence « LES AIRELLES »

6.2. Secteur de travail

Sur l'ensemble de l'établissement et à l'extérieur sur demande de la Direction.

6.3. Horaires

Horaires variables selon le poste occupé.

6.4. Plannings

En accord avec l'organisation du travail en vigueur y compris les week-ends et les jours fériés.

6.5. Primes

En vigueur en application de la Convention Collective Nationale du 31 octobre 1951.

6.6. Conditions ergonomiques du poste

En accord avec les textes en vigueur pour le métier d'aide-soignant.

EHPAD « Les Airelles »

22 Bis Promenade Claude Nogué

66820 VERNET LES BAINS

: 04.68.05.46.70



ASSOCIATION

Joseph Sauvy

7/ EVOLUTION DU POSTE

7.1. Ancienneté

En application des dispositions de la Convention Collective.

7.2. Formation

Diplômante ou non en relation avec les besoins prioritaires de l'établissement.

8/ ACTUALISATION DE LA FICHE DE POSTE

L'établissement modifiera la fiche de poste à chaque nouveau besoin des résidents entraînant une modification de l'organisation du travail.